

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1114

présenté par

Mme Morel, M. Cosson, M. Martineau, Mme Brocard, Mme Desjonquères, M. Fait, M. Ott,
Mme Piron, M. Lecamp, Mme Gatel, M. Vuibert et M. Lamirault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 1ER A, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.